



**CENTRE
HOSPITALIER**
INTERCOMMUNAL
REDON-CARENTOIR

Le SSIAD, un dispositif peu connu du grand public

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) rattaché à l'hôpital de Carentoir intervient auprès des personnes âgées en perte d'autonomie et des adultes atteints de handicap ou de maladie chronique. Peu connu du grand public, ce dispositif permet de concourir au maintien à domicile, le plus longtemps possible, en bénéficiant des soins et de l'aide nécessaire. Ce service a pour vocation d'éviter l'hospitalisation en phase aiguë d'une affection et de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation. Il permet également de prévenir ou de retarder la perte d'autonomie et l'admission en EHPAD.



Missions

Le SSIAD de Carentoir exerce son activité sur 16 communes. Il organise et met en œuvre un **accompagnement global et personnalisé à domicile**.

Il s'adresse particulièrement aux personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes, et aux adultes handicapés ayant besoin de **soins d'hygiène générale** (soins de nursing, toilette, mobilisation, soins de confort...) et/ou de **soins infirmiers** (pansement, injections, préparation du traitement...).

Le SSIAD prodigue également des **conseils pour améliorer les conditions de vie de la personne assistée** (alimentation, autonomie, adaptation de l'environnement...), et **simplifier la vie des aidants**.

Chiffres clés 2017

- **1** équipe composée : d'une infirmière coordinatrice, d'aides-soignantes, d'assistantes de soins en gériatrie, d'une ergothérapeute, d'une secrétaire
- **60** places personnes âgées
- **2** places personnes handicapées
- **10** places pour des séances de réhabilitation en direction des personnes affectées par des troubles de la mémoire (équipe spécialisée Alzheimer)
- **77** patients pris en charge en 2017
- **12 449** actes infirmiers réalisés par **27** intervenants

Fonctionnement

Après un entretien avec le patient, l'infirmière coordinatrice du SSIAD met en place un **projet individualisé d'accompagnement et de soins**, co-construit avec le patient.

Les soins d'hygiène et de confort sont assurés par les **aides-soignantes** du SSIAD, et les soins infirmiers par des **infirmières libérales**, conventionnées avec le SSIAD. Le service d'une **ergothérapeute** peut être proposé dans le cadre d'un réaménagement de l'environnement.

Les **interventions** aides-soignantes et infirmières sont **entièrement prises en charge par l'assurance maladie** de la personne aidée.

En 2017, près de 10 % des patients du SSIAD souffraient de **pathologies chroniques** (diabète, plaies chroniques...), nécessitant un **passage infirmier quotidien ou pluriquotidien**.

L'organisation du service s'articule autour de neuf tournées le matin (à partir de 7h30), une tournée en début d'après-midi, et quatre tournées le soir (de 16h30 à 19h30). En 2017, plus de 148 000 kilomètres ont été parcourus par les équipes du SSIAD. Il fonctionne **7 jours sur 7**.



**CENTRE
HOSPITALIER**
INTERCOMMUNAL
REDON-CARENTOIR

Le SSIAD, un dispositif peu connu du grand public

6 octobre 2018 : journée nationale des aidants

Depuis 2011, la journée du 6 octobre est l'occasion de reconnaître les **millions d'anonymes qui accompagnent au quotidien un proche malade ou handicapé**.

À cette occasion, le SSIAD remettra aux aidants des badges pour les féliciter de leur engagement.

Tout au long de l'année, le SSIAD développe l'aide aux aidants en élargissant son accompagnement. Prochainement, des **séances « bien-être » autour de la sophrologie** verront le jour. Ces séances, à destination des aidants et des aidés, seront réalisées à domicile par une aide-soignante diplômée en sophrologie.

Un **livret d'information** spécifique destiné à l'aidant est également en cours de réalisation.

Des **rencontres famille SSIAD-EHPAD** sont organisées pour échanger sur les expériences, les émotions auxquelles on doit faire face quand l'aidé n'est plus en capacité de rester chez lui. Enfin l'**équipe mobile Alzheimer** intervient auprès des aidants en proposant des **activités occupationnelles**.

Coopérations

Pour mener à bien ses missions, le **SSIAD collabore avec différents professionnels de santé et du secteur de l'aide à domicile**.

Le SSIAD de Carentoir entretient ainsi des **liens privilégiés** avec la Plateforme de répit de l'ASSAD de Redon, les CLIC et Espace autonomie senior, les services d'aide à domicile, les CCAS des communes environnantes, les auxiliaires médicaux, les domiciles partagés du territoire, l'équipe mobile de soins palliatifs du centre hospitalier de Redon-Carentoir, l'HAD 56 et la filière gériatrique en général.

La SSIAD est également **terrain de stage** pour les élèves aides-soignants de l'IFAS de Redon, du Centre de formation St-Michel de Malestroit, de l'IFSI de Vannes et des établissements d'enseignement du secteur. En 2017, le SSIAD a accueilli et encadré quatre élèves aides-soignantes.

Faire appel au SSIAD

Deux catégories de personnes peuvent faire appel au SSIAD :

- les **seniors âgés de plus de 60 ans rencontrant une perte d'autonomie** en raison de l'âge ou d'une pathologie, mais résidant chez eux, en famille d'accueil, en résidence autonomie ou en domicile partagé ;
- les **personnes âgées de moins de 60 ans** se trouvant en situation de perte d'autonomie à cause d'une **maladie chronique** ou d'un **handicap**.

Pour bénéficier du SSIAD, il est obligatoire d'être en possession d'une **prescription médicale**.

Lorsque l'état de santé du patient s'améliore, ou lorsque ce dernier a atteint les limites raisonnables du maintien à domicile, **le service peut être interrompu** sur décision de l'infirmière coordinatrice et du médecin traitant avec une proposition de réorientation adaptée à la situation de la personne aidée.



**Je suis salariée, mère de famille,
et aussi infirmière, coordinatrice,
psychologue, comptable, ambulancière...**

Je suis aidante.

Et moi aussi j'ai besoin d'aide.